

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1949**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission après avoir examiné les incidences du décret du 4 octobre 1949, relatif au recouvrement de l'impôt sur les sociétés, sur les trésoreries des entreprises, a chargé son Président de demander au Ministre des Finances certains éclaircissements relatifs à l'application de ce texte.

M. Gadoin a été, ensuite, chargé de présenter à la commission un exposé sur la situation du Crédit en France telle qu'elle est décrite dans le rapport du Conseil National du Crédit.

Les commissaires se sont ensuite livrés à un échange de vues sur l'organisation actuelle du commerce extérieur et sur le problème de la libération des échanges.

Un débat s'est enfin instauré sur les répercussions économiques de l'octroi de la prime exceptionnelle de 3.000 francs aux salariés les plus défavorisés et sur l'éventualité de son extension à d'autres catégories de travailleurs.

## AGRICULTURE

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — La commission a examiné et adopté les conclusions du rapport de M. Restat sur la proposition de loi (n° 717, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à l'échange en nature blé-pain ou blé-farine. Sur la proposition de son rapporteur, elle a décidé de modifier le texte de l'Assemblée Nationale en abrogeant explicitement les dispositions de la loi validée du 11 juin 1941 et en remettant en vigueur l'article 19 de la loi du 15 août 1936.

Les Commissaires ont ensuite procédé à un échange de vues sur la question de la fixation du prix des betteraves et se sont prononcés pour le respect intégral du cadre du prix de revient.

Examinant ensuite le problème posé par le stockage du blé, ils se sont également prononcés pour le rétablissement en faveur des producteurs d'une prime de conservation du blé.

Enfin, sur l'initiative de M. Dulin, la commission a décidé de déposer une proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 31 décembre 1950 les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a entendu le compte rendu des visites effectuées par certains de ses membres durant les vacances parlementaires.

Le Général Corniglion-Molinier a souligné l'excellente impression qu'il avait éprouvée à la présentation de matériel aéronautique

britannique à Farnborough. Il a insisté tout particulièrement sur la valeur technique supérieure des appareils à réaction qui y figuraient.

MM. Piales et Chochoy ont rendu compte des manœuvres qui se sont déroulées autour de Kasbah-Tadla, à la frontière algéromarocaine : ils ont indiqué leur impression que le matériel est, en général, fatigué ou insuffisant, tout particulièrement en ce qui concerne l'aéronautique, mais que le moral des hommes et des cadres est excellent.

M. Chochoy, à propos de cette visite au Maroc, a insisté tout particulièrement sur l'essor de l'équipement de la région en barrages d'irrigation ou de production hydroélectrique.

Le Président a résumé le sentiment qu'il avait éprouvé en assistant aux manœuvres de Rhénanie et, rejoignant l'opinion de ses collègues, il a insisté sur l'importance que les généraux responsables avaient accordé à l'élément d'insécurité dans la manœuvre, d'où l'intervention de la « cinquième colonne » en plus des deux « partis » classiques. Il a souligné l'excellente impression qu'il avait eue devant la tenue des troupes, le dynamisme et l'intelligence des cadres.

Le Général Corniglion-Molinier et le Président ont attiré l'attention de leurs collègues sur l'emploi des crédits qui ont été consacrés aux constructions aéronautiques, tout particulièrement les crédits supplémentaires votés au mois de juillet dernier.

La commission a décidé que ce grave problème de la situation actuelle des industries nationales de constructions aéronautiques devait être examiné avec toute la précision et toute l'attention nécessaires. Il a donc été prévu que la sous-commission « Air » préparerait un rapport documenté sur la question afin de le soumettre à la commission avant l'examen du budget.

Sur sa demande, M. de Gouyon a été désigné pour faire partie de la sous-commission « Air ».

M. Bernard Lafay a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 760, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Bordenewe, président.* — La commission a désigné M. Monichon, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 693, année 1949), tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux étudiants orphelins de guerre, le bénéfice de l'ordonnance n° 45-1741 du 4 août 1945 relative à l'exonération des droits scolaires et universitaires et à l'aide aux étudiants victimes de la guerre.

Elle a ensuite procédé à un échange de vues sur la proposition de résolution (n° 762, année 1949) de M. Bardou-Damarzid tendant à inviter le Gouvernement à organiser par un décret complétant celui du 16 mai 1945 la représentation élue des étudiants sur le plan national, en fixant les conditions d'élection et les pouvoirs des délégués nationaux. Au terme d'un bref débat, elle a décidé de demander à l'auteur de venir lui exposer les motifs de sa proposition.

La commission a enfin fixé l'ordre du jour de ses prochaines séances.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — La commission a décidé de présenter au Conseil de la République les candidatures de MM. Le Guyon et Plait au Conseil d'Administration de la Fondation pour le développement de l'Institut du Cancer et a renvoyé à sa prochaine séance la désignation de son candidat au Comité consultatif pour la protection des aveugles.

A la demande de son Président, la commission a décidé de demander audience au Ministre de la Santé Publique pour lui exposer les inconvénients résultant de l'arrêté du 3 février 1949 qui interdit le remboursement par la Sécurité Sociale des soins infirmiers pratiqués par les sages-femmes.

En accord avec la commission du Travail et de la Sécurité Sociale, elle a décidé de demander à être saisie au fond de la

proposition de résolution (n° 773, année 1949) de Mme Devaud tendant à inviter le Gouvernement à publier le décret prévu par l'article 4 de la loi n° 49-1091 du 2 août 1949, instituant une carte dite « carte sociale des économiquement faibles » et a désigné M. Réveillaud comme rapporteur.

La commission a ensuite établi le plan de ses prochains travaux.

## FINANCES

**Mardi 8 novembre 1949.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission, après avoir fixé son programme de travail, a procédé à un échange de vues sur une éventuelle participation de certains membres de la commission aux travaux de la sous-commission fiscale de la commission des finances de l'Assemblée Nationale. Elle a chargé son Président et son Rapporteur général de lui apporter des renseignements complémentaires à ce sujet.

En fin de séance, la commission a entendu M. Pellenc, qui lui a exposé dans quelles conditions se déroulait l'enquête sur la Radiodiffusion.

Ont été désignés :

M. Bolifraud, comme rapporteur du projet de loi (n° 638, année 1949), tendant à étendre le contrôle de la Cour des Comptes aux organismes de Sécurité sociale ;

M. Jean Berthoin, rapporteur général, comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 6017 A. N.) portant ratification de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 7 du décret du 24 mai 1938 ;

M. Saller, comme rapporteur officieux du projet de loi (n° 7817 A. N.) relatif à l'organisation et au fonctionnement d'une mission d'études aux Iles Kerguelen et Crozet ;

M. Bolifraud comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 641, année 1949) renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de Sécurité sociale ;

M. J.-M. Grenier, comme rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 318, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à faire mettre à la disposition de l'industrie les fonds qui lui sont indispensables pour la production.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 9 novembre 1949.** — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission, à la suite des récents exposés de MM. Djamah Ali et Dronne sur la situation à Djibouti, a décidé de demander des explications au Ministre de la France d'outre-mer, à ce sujet, lors de sa prochaine audition.

Elle a, d'autre part, approuvé les conclusions du rapport de M. Durand-Réville sur la proposition de résolution dont il est, avec Mme Eboué, l'auteur, relative à la commémoration du centenaire de la présence française au Gabon et à l'attribution de la Croix de la Légion d'honneur à Libreville.

Elle a, ensuite, entendu un exposé de M. Durand-Réville sur le statut des anciennes Chambres de Commerce des Etats associés de l'Union française et envisagé le dépôt d'une proposition de résolution tendant à faire régler cette question.

Enfin, le Président a informé ses collègues de diverses affaires relatives, notamment, aux observations d'un diplomate brésilien à l'O. N. U. sur une prétendue incompatibilité entre la notion de territoire sous tutelle et la notion de l'Union Française et au *referendum* des Etablissements français de l'Inde et au sort réservé aux anciennes colonies italiennes.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Mardi 8 novembre 1949.** — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté le rapport de M. Aubé sur le projet de loi (n° 684, année 1949) tendant à créer un conseil des mines et à modifier la réglementation minière dans le département de la Guyane.

La seconde partie de la séance a été consacrée à l'examen des prochains travaux de la commission.

Après un exposé du Président sur les réalisations et les perspectives de l'équipement industriel national, la commission a décidé d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité du respect intégral d'un programme d'équipement que le retard des précédentes années rend capital pour l'avenir du pays.

Les problèmes spéciaux à l'industrie textile ont été ensuite évoqués.

Enfin, les commissaires ont décidé de poursuivre les études entreprises avant les vacances parlementaires sur le régime de vente de l'essence et sur les répercussions des coupures de courant sur l'activité industrielle.

## RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

**Judi 10 novembre 1949.** — *Présidence de M. Brousse, président.* — La commission a décidé, faute de *quorum*, de reporter à sa séance du 23 novembre prochain, la désignation d'un de ses membres pour siéger au Conseil Supérieur des Alcools. Elle a également renvoyé à sa prochaine séance la nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 570, année 1949) adoptée par l'Assemblée Nationale, visant au rétablissement des achats sur souches.

Elle a ensuite procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 426, année 1949) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer la profession de courtiers en vins dits « courtiers de campagne » et a entendu M. Claparède, son rapporteur et M. Delalande, rapporteur de la commission de la justice saisie pour avis de cette question.

A la suite des observations présentées par M. Delalande, la commission a décidé, d'un commun accord, de déposer un rapport supplémentaire modifiant les dispositions qu'elle avait primitivement adoptées pour les articles 2, 3, 4, 7 et 8, relatifs respectivement aux conditions d'exercice de la profession, à la composition de la commission consultative et aux conditions de retrait de la carte de « courtiers de campagne ».

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 9 octobre 1949.** — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — Bien que l'attribution des crédits budgétaires pour la reconstruction fasse actuellement l'objet de difficiles négociations entre les Ministres intéressés, la commission a décidé de demander que le débat sur la question orale de M. Pouget à M. le Ministre de la Reconstruction quant à sa politique, vienne avant la fin novembre devant le Conseil de la République.

La commission a ensuite envisagé un plan de travail pour ses réunions à venir.